



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2021-2022**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention HISTOIRE** est ainsi constitué pour **l'année universitaire 2021-2022** :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Alain RAUWEL	Président : Christian STEIN	Président : Hervé MOUILLEBOUCHE
Membres :	Membres :	Membres :
Philippe BLANC	Benoît CARITEY	Philippe BLANC
Benoît CARITEY	Martine CLOUZOT	Martine CLOUZOT
François JACQUIN	Stéphane GACON	Arnaud FOSSIER
François JARRIGE	Valérie GACON	Stéphane GACON
Hervé MOUILLEBOUCHE	Hervé MAZUREL	Anne JEGOU
Odile ROYNETTE	Hervé MOUILLEBOUCHE	Sabine LEFEBVRE
Georges UBBIALI	Alain RAUWEL	Jérôme LOISEAU
Laurent-Henri VIGNAUD	Philippe SALVADORI	Hervé MAZUREL
	Laurent-Henri VIGNAUD	Odile ROYNETTE
		Philippe SALVADORI
		Christian STEIN
		Laurent-Henri VIGNAUD
		Jean VIGREUX

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le 3 décembre 2021
Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Philippe SALVADORI